

Documents à fournir pour le dossier administratif

Documents communs à tous les étudiants

- Le chèque relatif aux droits de scolarité 2019/2020 d'un montant de 170€ libellé à l'ordre du Trésor Public
- [La photocopie de la carte d'identité valide, certifiée conforme à l'originale, datée et signée](#)
- [L'attestation CVEC](#)
- Le « dossier apprenant » de la Région Grand Est complété accompagné des pièces justificatives
(Lire attentivement [les conditions de prise en charge](#) des frais de formation et des justificatifs à fournir selon votre situation) (annexe 1 fiche 1 – annexe 2 fiche 2).
- Le dossier médical :
 - Un [certificat médical](#) établi par un **médecin agréé** (pas votre médecin traitant attention),
(La [liste des médecins agréés](#) est consultable sur le site de l'Agence Régionale de Santé de votre région),
 - [L'attestation médicale](#) complétée par le médecin traitant (annexe 3 et 4),
 - Une photocopie du carnet de vaccinations,
- L'attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale*
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile » (généralement comprise dans l'assurance de votre lieu d'habitation)
- Deux relevés d'identité bancaire à votre nom **datant de moins de 2 mois** (RIB)
- Une photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule à **votre nom** ou le contrat vous mentionnant, certifiée conforme à l'originale, datée et signée
- Une photocopie de la carte grise (peut être au nom d'une autre personne) certifiée conforme à l'original, datée et signée
- Votre curriculum vitae actualisé
- Une photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat certifiée conforme à l'original, datée et signée
- Une photocopie de votre diplôme du baccalauréat (pour les nouveaux bacheliers, dès réception) certifiée conforme à l'original, datée et signée
- Une photocopie du dernier diplôme obtenu (si différent du baccalauréat) certifiée conforme à l'original, datée et signée
- 4 photos d'identité couleur normalisées **identiques** (3,5 x 4,5 cm) (**attention : notez au dos votre nom et prénom sur chaque photo**)
- La copie du certificat de [participation à la Journée Défense et Citoyenneté](#) (JDC) anciennement Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- Pour les candidats bacheliers **uniquement sélectionnés** par la voie de la formation professionnelle continue :
 - L'attestation de désinscription ou de non inscription sur [parcoursup](#) année 2019/2020.
Vous trouverez le mode opératoire dans la rubrique « Questions fréquentes »
- Une photocopie du courrier de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCO **pour les personnes financées uniquement** (promotion professionnelle, Fongecif, Unifaf, Uniformation, ANFH, ...) certifiée conforme à l'original, datée et signée.

RAPPEL

ATTENTION NE PAS CONFONDRE LE FINANCEMENT DE LA FORMATION ET LA RÉMUNÉRATION

- ⇒ Financement de la formation = Frais de formation pris en charge par la région Grand Est sous conditions (6 370 € par année)
- ⇒ Rémunération = prise en charge par un organisme (pôle emploi, ANFH, Fongecif, Uniformation, ou autre)

CONCERNANT LE CHEQUE RELATIF AUX DROITS DE SCOLARITE (pour information : 170€ à la rentrée 2018)

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ EN CAS DE DÉSISTEMENT

(le montant pour la rentrée 2019 vous sera communiqué ultérieurement)

*La cotisation « Sécurité Sociale Etudiante » est supprimée depuis la rentrée 2018 pour les primo-entrants.

Les étudiants **nouvellement inscrit** dans l'enseignement supérieur, seront dès la rentrée 2019-2020 affiliés au régime de protection de leurs parents ou individuel et bénéficier à ce titre de la même qualité de service que les autres assurés.